



Quoi de neuf?



Bulletin municipal n°42 • Juillet 2021





Coordonnées de la Mairie :

6 rue des écoles
Tél. 03 25 24 83 07
Fax 03 25 24 68 32
Email : mairie@maiziereslgp.jvsbox.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Entretien avec le Maire ou ses Adjoints
sur rendez-vous.
Tél. 03 25 24 83 07

Déchetterie :

49 rue Milford Haven
10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 39 67 72

Ouverture

Été, du 1^{er} juin au 30 septembre

Du lundi au samedi : 7h à 14h
Dimanche : 9h à 12h

Hiver, du 1^{er} octobre au 31 mai

Lundi, mercredi et vendredi :
9h à 12h et 14h30 à 18h
Mardi, jeudi et dimanche : 9h à 12h
Samedi : 9h à 18h

SOMMAIRE

Edito du Maire • 3

Conseil Municipal • 4-12

Vie communale • 13-16

Développement durable • 17-20

Scolaire & périscolaire • 21

Associations • 22-23

Etat civil - Infos pratiques • 24

Ce bulletin municipal vous appartient !

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres de la Commission Communication :

M. Lamy, E. Pariat, M. Prévot, B. Fornes, C. Guilleminot, J.-M. Marchandiau, A. Robin.

Ce bulletin paraîtra sur le site internet de la commune.
<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/>



EDITO DU MAIRE

Michel Lamy

C'est avec un immense plaisir et un peu plus de sérénité que je vous écris ces quelques lignes. En effet, après de longs moments d'angoisse, de peur, de solitude, de contraintes et de douleur pour les familles qui ont perdu leurs proches des suites du Covid 19, nous voyons enfin la lumière au bout du tunnel. La vaccination mise en place sur notre territoire semble porter ses fruits mais nous devons toutefois rester vigilants et prudents.

La crise sanitaire ne nous a pas empêché de travailler, bien au contraire, et je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des agents communaux et des conseillers municipaux qui ont œuvré d'arrache-pied pour que notre commune continue à bien vivre en vous apportant un service public digne de ce nom.

Comme chaque année, le vote du budget a eu lieu fin mars. C'est un budget conséquent et équilibré qui a été établi pour l'année 2021 avec 1 274 000 € inscrits en fonctionnement et 1 396 000 € en investissement. Nous avons terminé l'année 2020 avec un excédent de 144 878 €. La gestion financière rigoureuse de votre conseil municipal continue de porter ses fruits. Vous découvrirez les investissements importants et structurants dans les différents comptes-rendus de Conseil Municipal qui suivent.

Malgré tous ces investissements, je tiens à souligner que vos taux d'imposition communaux n'augmenteront pas cette année, pour la dixième année consécutive. Les travaux du parking du pôle médical ont débuté le 5 juillet, pour une durée d'environ 10 semaines. Après appel d'offres, la Société Eiffage a remporté le marché avec un coût des travaux arrêté à 223 275 € HT, soit 267 930 € TTC (le montant estimé était de 258 124 € HT, soit 309 748 € TTC).

La construction de la pharmacie va débuter en septembre et le cabinet médical devrait sortir de terre en début d'année 2022.

Les travaux de restauration du cabinet médical du Docteur Sébastien, rue de la République, vont bon train et sont exécutés par nos employés municipaux, David et Mimoun. Au passage, je rappelle que nous avons acquis ce bâtiment pour 50 000 €. Deux infirmières libérales, Caroline Dewitte & Erika Jacquard, s'y installeront à partir du 1er septembre.

Le Docteur Somaï ne tardera pas à les rejoindre et commencera ses consultations à partir du 27 septembre prochain. Je vous invite à découvrir son interview dans les pages suivantes.

Les études pour la restauration de l'église se poursuivent et une procédure d'appel d'offres pour le choix de l'architecte sera lancée prochainement. La Siaba a été désignée comme assistant à maîtrise d'ouvrage afin de nous suppléer dans le montage des dossiers et le suivi du chantier.

Nous avons également lancé une étude afin de connaître le coût du programme de rénovation des diverses rues de «Poussey» fortement endommagées. Si tout se passe bien, ces travaux pourraient être inscrits au budget 2022.

Pour en revenir à l'amélioration de la crise sanitaire et au vu des annonces faites par le gouvernement, nous devrions pouvoir revivre «normalement», peut-être pas comme avant, mais avec beaucoup moins de contraintes. Les associations vont donc pouvoir reprendre leurs activités dès le mois de septembre, en espérant qu'elles retrouveront leur dynamisme et surtout leurs adhérents dans le même esprit de convivialité.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été ensoleillé et de profiter de la période estivale avec le sentiment de liberté retrouvée.



SEANCE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020 A 20H30

● **Augmentation du temps de travail de l'agent de restauration scolaire**

Par délibération en date du 08/10/2020, le Conseil Municipal a décidé de conclure une convention avec l'Association APEI Aube, gestionnaire de l'Etablissement IME Verger Fleuri, pour la confection et la fourniture des repas de la restauration scolaire de la collectivité. Considérant qu'il était nécessaire de renforcer l'équipe de cuisine de l'IME Verger Fleuri pour assurer cette prestation, il a été convenu de mettre l'agent de restauration de la Commune à disposition dudit Etablissement, une dizaine d'heures par semaine pendant les périodes scolaires.

Il s'avère que cette nouvelle organisation engendre également une charge de travail supplémentaire pour cet agent, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail de l'agent concerné et de le porter à 35 heures hebdomadaires (temps de travail annualisé pour tenir compte des rythmes de travail).

● **Création d'un emploi d'agent d'entretien des locaux contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

Suite à la convention conclue avec l'Association APEI Aube, gestionnaire de l'Etablissement IME Verger Fleuri, pour la fourniture des repas de la restauration scolaire, il s'avère que l'agent de restauration scolaire doit faire face à une charge de travail supplémentaire et qu'une réorganisation du service est nécessaire.

Parallèlement à cela, le futur départ à la retraite d'un agent d'entretien des locaux, à temps non complet (15h30 hebdomadaires annualisés), va nécessiter son remplacement.

Considérant qu'il paraît opportun, dans un premier temps, de pallier ces situations d'une manière ponctuelle avant qu'une décision définitive soit arrêtée par rapport à la réorganisation nécessaire du service, le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi d'agent d'entretien des locaux, à temps non complet, à raison de 16 heures hebdomadaires.

● **Construction d'un cabinet médical - Demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction du cabinet médical, en bordure de l'axe structurant de la RD 619, visant à maintenir et renforcer l'attractivité de la commune auprès des professionnels de santé, ainsi qu'à développer une offre suffisante et de qualité en matière de santé.

Ce bâtiment comprendra notamment deux bureaux pour l'accueil de professions médicales et paramédicales, une salle de réunion et une chambre de garde. Il vient compléter deux autres projets privés, dont la création d'une

pharmacie et d'un cabinet de kinésithérapie sur le même site. Plusieurs professionnels de santé (infirmières, ostéopathe et orthophoniste) ont déjà fait connaître leur intention de rejoindre ce projet. A terme, ce site aura un réel effet de synergie permettant de favoriser la proximité de la filière de soins auprès des habitants de la Commune et du Bassin de Vie.

L'investissement prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 453 000 € HT (542 000 € TTC), dont 364 383 € HT de travaux.

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire précise que la Commune peut prétendre à des subventions auprès de l'Etat : l'une au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR), à hauteur de 40% de l'investissement HT, et l'autre au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 15%.

D'autres aides financières seront également sollicitées auprès du Conseil Départemental de l'Aube, au titre du soutien aux projets structurants des territoires, et de la Région Grand Est, au titre du soutien aux dynamiques territoriales de santé.

Le solde sera financé par la récupération de TVA, via le Fonds de Compensation de TVA, ainsi que par un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la construction du cabinet médical sur la base de l'investissement prévisionnel.

● **Aménagement d'une aire de stationnement en bordure de la RD 619 - Demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'un parking en bordure de la RD 619 pour desservir le pôle médical, la boulangerie, ainsi que le tabac presse situé à proximité.

Ce parking permettra un stationnement minute pour les poids lourds, ainsi que le stationnement de 31 véhicules, dont 4 places pour des personnes à mobilité réduite (PMR), 2 emplacements pour des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE) et 4 places réservées au covoiturage.

Une amorce de voirie sera créée pour desservir les parkings privés de la pharmacie et du cabinet de kinésithérapie qui sera prolongée, dans le futur, pour desservir plusieurs projets en réflexion comme l'implantation de maisons «Âges & Vie», ainsi que la construction d'un village seniors en partenariat avec Aube Immobilier.

L'investissement prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 360 000 € HT (425 200 € TTC), dont 316 521 € HT de travaux. Afin de financer ce projet, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) à hauteur de 40% de l'investissement HT, ainsi qu'une subvention au titre de

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 40% également.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions, telles que présentées ci-dessus. Le solde sera financé par la récupération de TVA, ainsi que par un emprunt.

● Renforcement de l'installation communale d'éclairage public (2^{ème} tranche)

Il y a lieu de prévoir le renforcement de l'installation communale d'éclairage public dans les rues suivantes :

Place Saint-Denis, rue de la Paix, rue de la République, rue Pasteur, rue des Cottrets, rue du Presbytère, rue des Praillons, rue de la Libération, rue des Écoles, rue des Jacquets, rue du Docteur Calmette, rue des Billouts, rue Joliot Curie, rue du Moulin, rue du Lavoisier, rue de l'Orme, rue des Bédouins, rue des Prés de Poussey, rue des Lombards, rue Basse de Poussey, rue des Tabellions, voie aux Vaches.

La commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel elle a transféré la compétence relative à :

- la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public,
- la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public.

À ce titre, il s'avère que les travaux précités incombent au SDEA, à savoir :

- la dépose de 18 luminaires vétustes,
- le déplacement, sur supports existants, de 29 luminaires d'éclairage public,
- la modification de la source lumineuse par un plateau LED de 150 luminaires existants,
- la fourniture et pose, sur supports existants, de 34 luminaires fonctionnels d'éclairage public de classe 2 à LED,
- la modification de la source lumineuse par un plateau LED de 102 luminaires existants,
- la fourniture et la pose, en parallèle, de la ligne aérienne basse tension et d'une ligne aérienne d'éclairage public,
- l'adaptation des commandes d'éclairage public et des dispositifs de protection électrique.

Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 80 000 € et la contribution financière de la commune serait égale à 50% de cette dépense, soit 40 000 €, versée sous forme d'un fonds de concours au SDEA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au SDEA la réalisation des travaux de renforcement de l'installation d'éclairage public des rues précitées, dans les conditions définies ci-dessus.

● Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Romilly-sur-Seine, année 2020/2021

L'article L.212-8 du Code de l'Éducation précise que «*lorsque les écoles maternelles ou les*

écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves domiciliés dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence».

La Ville de Romilly-sur-Seine propose de signer une convention relative à l'accueil des enfants de Maizières-la-Grande-Paroisse dans les Écoles Publiques de Romilly-sur-Seine, au titre de l'année scolaire 2020/2021.

La délibération de la Ville de Romilly-sur-Seine qui fixe le montant de la participation comme suit :

- 130 € par élève scolarisé en école élémentaire, 300 € par élève scolarisé en école maternelle.

Le Conseil Municipal, accepte la convention susvisée.

● Acquisition de parcelles, lieudits «les bois de poussey» et «les bois de poussey ouest» destinées à la création d'un dépôt de stockage temporaire de grumes de peupliers

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de plusieurs parcelles, situées en zone N (naturelle) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine Aval (PPRI), en vue de créer un dépôt destiné au stockage temporaire de grumes de peupliers. Ce projet fait suite à la demande de délocalisation, émise par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), qui évoque la proximité du dépôt actuel avec le puits de captage.

Dans le cadre de cet aménagement, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté les propriétaires des parcelles concernées, à savoir :

- M. Jacques BOSSERELLE : parcelles cadastrées Section B n° 1097, lieudit «Les Bois de Poussey» et n° 455, lieudit «Les Bois de Poussey Ouest», d'une superficie totale de 2 295 m² ;
- M^{me} Madeleine PAYEN : parcelle cadastrée Section B n° 457, lieudit «Les Bois de Poussey Ouest», d'une contenance de 827 m² ;
- M. Thierry CARTIER, parcelle cadastrée Section B n° 458, lieudit «Les Bois de Poussey Ouest», d'une contenance de 1 252 m².

Après négociation, il s'avère que ces derniers sont vendeurs au prix de 1 €/m².

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'acquiescer les parcelles, désignées ci-dessus, au prix de 1€/m².

● Dénomination du dojo de la Maison des Associations

Lors des questions diverses de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 19/11/2020, Valérie NOBLET, Adjointe au Maire, a émis le souhait que le Dojo de la Maison des Associations, rue Jules Ferry, soit dénommé «Dojo Christian

BOUZRAR», en mémoire de l'enseignant qu'il a été pendant de nombreuses années au sein du Karaté Club.

Il s'avère que la dénomination d'une voie ou d'un lieu public doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la dénomination «Christian BOUZRAR» pour le Dojo de la Maison des Associations.

SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021 À 19H00

● Acquisition de la parcelle cadastrée D n° 87 -lieudit «le bout des ruelles» - destinée à la création d'une réserve foncière pour un futur aménagement urbain en centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de plusieurs parcelles, situées en zone UC (zone urbaine mixte principalement dédiée à l'habitat) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et enclavées entre les parcelles communales cadastrées section D n°83 et n°86 (situées derrière le village seniors), en vue de créer une réserve foncière destinée à un futur aménagement urbain en centre-bourg.

Après négociation, il s'avère que M. MOREAU François accepte de céder la parcelle cadastrée section D n°87, lieudit «Le Bout des Ruelles, d'une superficie de 1 552 m², au prix de 55 000 €». Dans le cadre du plan départemental de soutien aux projets structurants des territoires, il est ensuite précisé que le Conseil Départemental de l'Aube peut subventionner, à hauteur de 50%, ce projet d'acquisition de réserve foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle, désignée ci-dessus, au prix de 55 000 €.

● Acquisition du cabinet médical, sis 19 rue de la République

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'en raison du départ en retraite du Docteur SEBASTIAN le 31 décembre 2020, la situation est très préoccupante quant au devenir de la médecine générale sur notre territoire.

Afin de rester attractif pour l'accueil d'un futur médecin généraliste, l'acquisition de l'ancien cabinet médical laissé vacant pourrait être une opportunité pour la Commune. Il est bien entendu que cet investissement serait une solution provisoire avant la construction du nouveau pôle médical, avenue Général de Gaulle, beaucoup plus spacieux, moderne et fonctionnel. Par la suite, ce bien immobilier pourrait être valorisé à d'autres fins (cabinet infirmier ou autres).

Après avoir pris contact avec les Docteurs Jean-Louis PRIEUR et Daniel SEBASTIAN, copropriétaires du bien immobilier, Monsieur le Maire précise que ces derniers sont disposés à le céder à la Commune au prix de 50 000 € (valeur vénale

estimée par le Pôle d'Évaluation Domaniale en date du 02/02/2021).

Il est également précisé que la Commune peut prétendre à une aide du Conseil Départemental de l'Aube, à hauteur de 50%, dans le cadre du plan départemental de soutien aux projets structurants des territoires.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir le bien immobilier, cadastré section D n° 2148, d'une superficie de 122 m², au prix de 50 000 €.

● Enfouissement et extension du réseau public de distribution d'électricité et renforcement de l'installation communale d'éclairage public -Avenue Général de Gaulle-

Il y a lieu de prévoir l'enfouissement et l'extension du réseau public de distribution d'électricité, en vue du futur aménagement de l'aire de stationnement, avenue du Général de Gaulle. A cette occasion, l'installation communale d'éclairage public pourrait être renforcée.

Les travaux précités incombent au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la Commune adhère. Ils comprennent :

- le remplacement de la ligne aérienne basse tension existante, par un réseau souterrain sur une longueur d'environ 100 m,
- le déplacement de trois ensembles d'éclairage public existants,
- la fourniture et la pose d'un ensemble d'éclairage public (hauteur de feu de 10 m), et de 3 ensembles (hauteur de feu de 8 m), identiques à ceux existants.

Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à :

- 30 000 € pour l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité,
- 16 000 € pour le renforcement de l'installation communale d'éclairage public,

et la contribution communale serait égale à 50% de ces dépenses, soit 23 000 €, versée sous forme d'un fonds de concours au SDEA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au SDEA la réalisation des travaux, tels que définis ci-dessus.

● Extension du réseau public de distribution d'électricité en vue de la création du pôle santé -Avenue Général de Gaulle-

Dans le cadre du projet de création du cabinet médical, sis avenue Général de Gaulle, il y a lieu de prévoir sa desserte par les divers réseaux électriques.

Il s'avère que les travaux incombent au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la Commune adhère. Ils comprennent :

a) pour la desserte en basse tension :

- la fourniture et la pose de trois coffrets de protection électrique pour branchement individuel triphasé (cabinet médical, pharmacie et cabinet de kinésithérapie) d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVa,

- la création d'un réseau souterrain basse tension sur une longueur d'environ 120 m.

b) pour la desserte haute tension :

- la création d'un réseau souterrain haute tension sur une longueur d'environ 125 m.

c) pour l'éclairage public :

- la fourniture et la pose de deux ensembles d'éclairage public de hauteur de feu de 8 m, identiques à ceux existants,
- la création d'un réseau souterrain d'éclairage public nécessaire à l'alimentation de ces foyers lumineux.

Aux conditions actuelles, le coût des investissements peut être évalué comme suit :

a) Desserte en basse tension :

9 500,00 euros HT,

b) Desserte en haute tension :

10 833,33 euros HT,

c) Eclairage public :

6 000,00 euros HT.

La contribution communale sera égale à 60% pour les travaux de desserte basse et haute tensions et à 50% pour l'éclairage public, soit une contribution totale évaluée à 15 200 euros, versée sous forme d'un fonds de concours au SDEA. Le Conseil Municipal, demande , à l'unanimité au SDEA la réalisation des travaux, tels que définis ci-dessus.

● Convention de mise à disposition du boudrome

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association, dénommée «La Boule Maiziéronne», qui a pour but de promouvoir la pratique du sport pétanque et jeu provençal, de faciliter la formation d'arbitres et d'éducateurs et de favoriser la création d'une école de pétanque.

Après avoir pris connaissance du projet de convention qu'il serait nécessaire de conclure pour la mise à disposition du boudrome au profit de cette association, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre la Commune et l'Association «La Boule Maiziéronne» pour la mise à disposition, à titre gratuit, du boudrome situé rue Jules Ferry pour une durée de 3 ans, à compter du 22/02/2021.

● Augmentation des tarifs de la restauration scolaire

Le Conseil Municipal, en date du 08/10/2020, a décidé du changement de prestataire de la restauration scolaire et de contractualiser avec l'IME Verger Fleuri qui propose des menus équilibrés de qualité, avec principalement des produits locaux issus de la filière courte. En outre, cette démarche a permis de renforcer le partenariat déjà existant avec l'IME, mais également de favoriser l'emploi local tout en soutenant le

handicap. Les nouveaux tarifs pratiqués par l'Etablissement, qui passent de 2,82 € à 3,80 € TTC, engendrent une augmentation d'environ 35% pour la Commune.

Il est précisé que les enfants paraissent globalement très satisfaits de la qualité des repas. Aucun retour négatif n'est à déplorer.

Nonobstant l'augmentation du tarif des repas, simulée à environ 6 500 € / an à la charge de la Commune, il s'avère que ce changement de prestataire a également engendré des dépenses et des frais de personnel supplémentaires, notamment :

- Augmentation de la masse salariale annuelle de 13.400 € (incluant la mise à disposition du personnel de la collectivité au profit de l'IME Verger Fleuri, une dizaine d'heures par semaine, et le recrutement d'un agent contractuel pour surcroît d'activité).

- Acquisitions diverses :

- ◆ Véhicule pour le transport des repas
12.670 € TTC

- ◆ Lave-vaisselle plus performant offrant un gain de temps
4.771 € TTC

- ◆ Conteneurs et matériels spécifiques pour transport & manutention
2.600 € TTC

Compte tenu de ces dépenses et investissements supplémentaires, mais aussi de l'augmentation du prix du repas supportée par la Commune, Madame l'Adjointe déléguée informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'actualiser la participation financière des parents, qui reste inchangée depuis 2014.

Considérant l'impact financier de la crise COVID-19 sur un bon nombre de familles et qu'une hausse excessive des tarifs ne serait pas sans conséquence pour certaines d'entre elles, il est proposé d'augmenter le tarif repas d'environ 7% (contre 28% pour la collectivité), qui serait porté de 4,30 € à 4,60 € en périscolaire. Contrairement à certaines autres structures, il est précisé que ce tarif inclus l'ensemble du temps périscolaire méridien (avant et après le repas).

En ce qui concerne les mercredis et les vacances scolaires, la tarification modulée restera calculée sur la base de 6 tranches en fonction du quotient familial et subira le même pourcentage d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vu l'avis favorable de la Commission des affaires scolaires, accueil de loisirs et restauration scolaire en date du 20 janvier 2021, décide d'appliquer les tarifs de la restauration scolaire, comme suit, à compter du 8 mars 2021 :

Périscolaire (lundi - mardi - jeudi et vendredi) :
tarif unique → 4,60 €.

Mercredis et vacances scolaires : tarifs par tranches pour les enfants de la commune et hors commune.

SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021 À 18H45

● Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Madame Marie-Claire FLORET, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui fait apparaître **un excédent cumulé de 144.878,09 €.**

→ Le Maire s'étant retiré, le **Conseil Municipal**, à 12 voix Pour, adopte le Compte administratif comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2020	1 023 703,85 €	1 158 538,58 €	+ 134 834,73 €
Solde antérieur reporté (ligne 002)			0,00 €
Excédent ou déficit global			+ 134 834,73 €
Section d'Investissement			
Résultats propres à l'exercice 2020	1 204 069,03 €	1 211 523,30 €	+ 7 454,27 €
Solde antérieur reporté (ligne 001)		123 989,09 €	+ 123 989,09 €
Excédent ou déficit global			+ 131 443,36 €
Restes à réaliser au 31/12/2020			
Fonctionnement			
Investissement	281 300,00 €	159 900,00 €	- 121 400,00 €
Résultats cumulés (y compris restes à réaliser)	2 509 072,88 €	2 653 950,97 €	+ 144 878,09 €

Considérant que les résultats du Compte Administratif concordent avec ceux du Compte de Gestion ;

→ **Le Conseil Municipal ENTÉRINE le Compte de Gestion 2020.**

● Subvention aux associations locales pour l'année 2021

Suite aux demandes de subventions déposées par les associations et après examen de leurs bilans financiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention aux différentes associations locales, dont le montant total s'élève à 18 140 € pour l'année 2021, contre 24 715 € en 2020, soit une baisse d'environ 26% par rapport à l'année dernière. Cette baisse est justifiée essentiellement par le fait que la plupart des associations n'ont pas pu fonctionner normalement en raison des restrictions liées à la crise sanitaire : activités à l'arrêt ou fortement réduites et manifestations annulées.

● Convention relative à la participation financière de la Commune pour les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable liés à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est de la compétence de la Commune qui doit assurer la pose, l'entretien et le renouvellement des ouvrages destinés à la défense incendie.

Il s'avère que les travaux de « mise en place de 220 ml de conduite pour la défense incendie rue Général de Gaulle et d'un maillage rue de la Chefferie », doivent faire l'objet d'une convention entre la Commune, au titre de la compétence incendie, et la Régie du SDDEA-COPE Maizières-la-Grande-Paroisse, au titre de la compétence eau potable, et ce afin de définir les modalités d'exécution et de financement.

Le montant prévisionnel de ces travaux a été estimé à 61 000 € HT par la Régie du SDDEA :

- Taux de participation de la Régie du SDDEA (COPE Maizières)

→ 71% soit 43 310 € HT ;

- Taux de participation de la Commune

→ 29% soit 17 690 € HT.

Il est précisé que la participation financière de la Commune n'est pas soumise à la TVA.

Après avoir pris connaissance du projet de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Régie du SDDEA relative aux modalités d'exécution et de participation financière de la Commune pour les travaux liés à l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

● Décision budgétaire – Provisions pour créances douteuses

Dans un souci de sincérité budgétaire et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales mentionne que les dotations aux provisions pour créances douteuses constituent une dépense obligatoire.

Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Dès lors qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement, compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou en cas de contestation, la créance doit être considérée comme douteuse.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable propose une liste des créances dont il estime le recouvrement compromis pour un montant de 6 829,35 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la constitution d'une provision pour créances douteuses, à hauteur de 6 829,35 €, et s'engage à inscrire ce montant au budget 2021.

● Adoption du Budget Communal 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2021 arrêté comme suit :

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 274 253,00 €	1 274 253,00 €
Section d'investissement	1 395 788,00 €	1 395 788,00 €
TOTAL	2 670 041,00 €	2 670 041,00 €

- Principaux investissements prévus au budget :

Construction du cabinet médical avenue Général de Gaulle (1 ^{ère} tranche)	311 000 €
Aménagement aire de stationnement RD 619	437 510 €
Acquisition cabinet médical rue de la République : Acquisition bâtiment Travaux	84 000 € 54 000 € 30 000 €
Remplacement de l'ensemble de l'installation communale d'éclairage public par des luminaires LED : - 1 ^{ère} tranche actée en 2020 (report du BP 2020) pour «les Granges» - 2 ^{ème} tranche programmée en 2021 pour le reste de la Commune : centre (hors lotissement) et Poussey	109 000 € 69 000 € 40 000 €
Réfection des 2 courts de tennis	13 000 €
Lancement de l'étude préalable pour la restauration de l'Eglise (montage des dossiers)	15 000 €
Remplacement des fenêtres Ecole Maternelle	7 200 €
Acquisition de matériels divers : - Outillage voirie : tondeuse et débroussailleuse - Arroseur terrain de foot - Défibrillateur (devant la Mairie)	2 800 € 6 000 € 2 600 €

● Vote des taux d'imposition pour 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale votés en 2020 :

- ◆ Taxe d'habitation : 19,78% (taux figé à son niveau de 2019),
- ◆ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,37%,
- ◆ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,27%,
- ◆ CFE : 15,20%.

Il précise ensuite que la taxe d'habitation sur les résidences principales doit être supprimée progressivement par la loi de finances pour 2020 pour l'ensemble des contribuables, sur une période allant de 2020 à 2023.

A compter de 2021, les communes ne percevront plus les produits de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Elles ne percevront plus que le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les

Produits Non Bâties (TFPNB). Pour compenser cette perte de ressources, les collectivités bénéficieront du transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Concernant le Département de l'Aube, ce taux s'élevait à 19,42% pour l'année 2020 et celui de la Commune à 13,37%, soit un nouveau taux de référence de 32,79%.

Le transfert du taux départemental de la TFPB, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, doit assurer la neutralité de cette réforme pour les finances des communes. Il est également précisé que cette augmentation de taux sera transparente et sans conséquence financière pour le contribuable.

Au vu de ces éléments, il convient maintenant de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2021.

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix Pour, fixe pour l'année 2021, les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

- ◆ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,27%
- ◆ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32,79%
→ (Taux 2020 de la Commune : 13,37% + taux 2020 du Département : 19,42%)
- ◆ C. F. E. : 15,20%

● Société Publique Locale SPL X-Demat – Renouvellement de la convention de prestations intégrées

Par délibération en date du 15 juin 2012, la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEM-MAT afin de bénéficier des outils de dématérialisation suivants : XMARCHÉS, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XFACTURES, etc.

Cette société, créée en 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, puis rejointe par 6 autres départements (Aisne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe et Moselle et Vosges), a pour objectifs de faire évoluer les solutions de dématérialisation précitées vers une plus grande efficacité et de diminuer leur impact sur les finances publiques des collectivités actionnaires.

Il s'avère que la convention de prestations qui nous lie à cet effet avec la Société SPL-XDEMAT est arrivée à expiration le 31 décembre 2017 et qu'il convient de la renouveler, avec effet rétroactif, afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition des outils de dématérialisation et de l'assistance à leur utilisation.

Il est précisé que les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et

que de nouveaux outils sont développés chaque année afin de répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le renouvellement rétroactif de la convention de prestations intégrées conclue pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2022 entre la Collectivité et la Société SPL-XDEMAT.

Questions diverses :

● Cabinet médical sis rue de la République :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 infirmières libérales s'installeront, à compter du 1^{er} septembre 2021, dans le Cabinet Médical sis rue de la République, dont la Commune s'est portée acquéreur auprès des Docteurs PRIEUR et SEBASTIAN.

Dès mi-septembre, celles-ci seront rejointes par le Docteur SOMAÏ Mounir, médecin généraliste actuellement installé à Romilly-sur-Seine.

● Réfection de voirie sur Poussey :

Une étude va être lancée prochainement pour les travaux de réfection de voirie sur diverses rues de Poussey :

Rue des Lombards, rue des Billouts, rue des Jacquets, rue du Moulin, rue du Pont de Clairvaux, rue Basse de Poussey.

SEANCE DU JEUDI 10 JUIN 2021 À 19H00

● Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) – Prise de compétence «Autorité Organisatrice des Mobilités»

A. Suppression de la catégorie des compétences optionnelles pour les Communautés de Communes :

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique diminue le nombre des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération en supprimant les trois compétences optionnelles minimum qu'elles devaient exercer. **Désormais, il n'existe plus que des compétences obligatoires (définies) et des compétences supplémentaires (libres).**

Les compétences déjà prises, à titre optionnel, par les communautés de communes ou les communautés d'agglomération continueront à être exercées, à titre supplémentaire, par l'EPCI ; à moins que le Conseil Communautaire et les conseils municipaux, à la majorité qualifiée, décident de restituer certaines compétences aux communes.

Suite à cette loi, il convient donc de mettre à jour les statuts de la CCPRS.

B. Modification des statuts suite à la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) :

La Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019 prévoit notamment de doter la totalité des territoires d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). En effet, avant cette date, seules les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles étaient obligatoirement AOM, cette compétence étant facultative pour les Communautés de Communes. L'objectif ainsi poursuivi est de déployer pour l'ensemble des habitants du territoire national, des solutions alternatives de déplacement à la voiture individuelle : lignes de bus, transport à la demande, covoiturage, autopartage, vélos, etc.

Ainsi, dans le but de favoriser l'émergence de solutions adaptées à chaque territoire, les Communautés de Communes sont invitées à se saisir de cette compétence. À défaut, celle-ci sera exercée par la Région.

En vertu de ses statuts actuels en matière de «création et gestion d'un service de transport d'intérêt communautaire», il s'avère que la CCPRS a acté la mise en œuvre de la compétence transports sur son territoire en décembre 2013. Depuis lors, la collectivité est identifiée comme un acteur de cette thématique et a été signataire de la charte de l'intermodalité portée par la Région Grand Est.

Toutefois, le Code des transports définit l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) comme étant également compétente pour :

- 1° Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- 2° Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- 3° Organiser des services de transport scolaire ;
- 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités (notamment la marche à pied et le vélo) ;
- 5° Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages (covoiturage, autopartage) ;
- 6° Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Cette compétence n'étant pas scindable, la collectivité AOM doit être compétente pour

l'ensemble des services mentionnés précédemment (excepté en matière de transport scolaire). Il convient toutefois de préciser que si l'AOM est compétente pour tous les services énumérés par la loi, elle est libre de choisir les services qu'elle veut mettre en place.

Considérant que les statuts de la CCPRS, tels qu'arrêtés à ce jour, ne couvrent pas l'ensemble de la compétence d'AOM et qu'il y a lieu de les modifier à cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

● Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS) de Romilly-sur-Seine

La Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse est adhérente au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS) de Romilly-sur-Seine, qui assure différentes missions en lien avec l'organisation et/ou l'encadrement des transports scolaires bénéficiant aux élèves domiciliés dans la commune.

Ce Syndicat a été institué par arrêté préfectoral, en date du 26 mai 1959, dont le peu de dispositions ne sont plus en accord avec le fonctionnement réel actuel.

Compte tenu du contexte juridique contemporain, très évolutif en matière de transport scolaire et de mobilité, le Comité Syndical du SIRS, réuni le 14 avril 2021, a décidé de doter celui-ci de statuts, afin de clarifier les missions, l'organisation et le périmètre du Syndicat. De surcroît, l'adoption de statuts est également l'occasion de définir un nombre moindre de délégués (1 titulaire et 1 suppléant par commune adhérente au lieu de 2), qui favorisera l'organisation des comités syndicaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modification statutaire du Syndicat.

En cas d'issue favorable de la procédure, le Syndicat sera officiellement baptisé : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE (S.I.T.S.) DU BASSIN DE ROMILLY-SUR-SEINE.

● Désignation des délégués titulaire et suppléant au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (sirs) de Romilly-sur-Seine

Suite à la modification statutaire du SIRS de Romilly-sur-Seine, Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant (au lieu de 2 précédemment).

A été proclamé délégué titulaire :

M. GUILLEMINOT Christian, conseiller municipal → 15 voix

A été proclamée déléguée suppléante :

M^{me} PIGET Anne, conseillère municipale → 15 voix.

● Restauration de l'Église Saint-Denis - Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage

Suite à l'étude préalable à la restauration de l'Eglise Saint-Denis réalisée en 2020 par M. Daniel JUVENELLE, Architecte du Patrimoine, le diagnostic fait état d'un montant prévisionnel des travaux estimé à environ 1 600 000 € HT, sous réserve des différentes études qui seront menées en 2021.

Au vu de l'ampleur des travaux à réaliser, il est précisé que le programme de restauration de l'édifice sera étalé sur 3 à 4 années et décomposé en 3 tranches :

- La 1^{ère} tranche de travaux débiterait en 2022 et porterait sur la stabilité de la charpente et la réfection de la couverture ;
- La 2^{ème} tranche consisterait en la réhabilitation intérieure, la restauration des vitraux et des contours du bâtiment ;
- La dernière tranche serait consacrée à la réfection du clocher et de la sacristie.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un prestataire extérieur. Après consultation auprès de 3 organismes, seule la SIABA (Société immobilière d'aménagement de l'Aube) a déposé une proposition d'honoraires qui s'élève à 48 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la mission de maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'Église Saint-Denis à la SIABA de Troyes, dont le montant de rémunération s'élève à 48 000 € HT.

● Renouvellement de la convention avec l'APEI Aube pour la fourniture des repas de la restauration scolaire par l'IME «Verger Fleuri»

La convention conclue avec l'APEI Aube pour la fourniture des repas de la restauration scolaire par l'IME «Verger Fleuri» arrivera à échéance le 31 août 2021.

Au terme des 7 premiers mois de partenariat avec cet Etablissement, le bilan se révèle entièrement concluant : menus équilibrés et diversifiés intégrant des produits de bonne qualité, plats cuisinés sur place, nette diminution du gaspillage alimentaire.

Les enfants paraissent globalement très satisfaits des plats servis, qui sont beaucoup plus appétissants et goûteux. Aucun retour négatif n'est à déplorer.

Face à ce constat et après contact pris avec le responsable de l'IME «Verger Fleuri», il s'avère que l'Etablissement accepte de poursuivre la collaboration dans le cadre de la fourniture des repas à la cantine de la collectivité. Pour l'année scolaire 2021/2022, le tarif unitaire du repas reste inchangé, à savoir 3,80 € TTC.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'Etablissement IME «Verger Fleuri».

La volonté de la Commune est de poursuivre sa démarche axée sur des critères essentiels :

- ❶ privilégier la qualité des produits issus des circuits courts et la cuisine traditionnelle élaborée sur place ;
- ❷ lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ❸ soutenir l'emploi local ;
- ❹ renforcer le partenariat déjà existant depuis de nombreuses années (projet chorale inter-établissements Ecole/IME, accueil de jeunes stagiaires de l'Etablissement au sein des différents services de la collectivité).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'Etablissement IME «Verger Fleuri» pour la préparation des repas de la restauration scolaire.

● **Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides sur la future aire de stationnement qui sera implantée le long de la RD 619**

Le développement des moyens de transport à faibles émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques constitue une priorité au regard des exigences de la transition énergétique.

Ainsi le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) a décidé le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le cadre d'un plan départemental. Plus de 150 bornes de recharge accélérée (22 kVA) ont été installées par le Syndicat sur le territoire aubois, dont deux sur la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse.

Au vu de l'intérêt des usagers de véhicules électriques pour le service d'électromobilité, le SDEA a décidé de déployer des bornes de recharge rapide (> 22 kVA) pour compléter le maillage existant. Une borne de ce type, équipée de deux points de charge, pourrait ainsi être implantée sur l'aire de stationnement qui sera située le long de la RD 619.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au SDEA et qu'elle lui a transféré la compétence «infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables». Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ces travaux seront réalisés sans contribution communale. La borne de recharge rapide sera propriété du Syndicat, qui en assurera la gestion et prendra en charge les consommations d'énergie et les frais d'exploitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au SDEA la réalisation des travaux, dans les conditions définies ci-dessus, et s'engage à assurer l'accessibilité au public de cette borne.

Questions diverses :

● **Aire de stationnement RD 619 :**

Suite à la procédure de marché lancée pour la construction de l'aire de stationnement le long de la RD 619, dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 258 124 € HT, Monsieur le Maire fait une présentation du rapport d'analyse des offres établi par la SIABA.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'Entreprise ROUSSEY, qui a été retenue pour un montant de 187 310 € HT.

Les travaux devraient commencer à partir du 5 juillet prochain.

● **Cabinet médical sis rue de la République :**

Les locaux rénovés et rafraîchis seront prêts à accueillir 2 infirmières libérales, à compter du 1er septembre 2021, qui seront rejointes à compter du 27 septembre 2021 par le Docteur SOMAI, médecin généraliste actuellement installé à Romilly-sur-Seine.

● **Construction d'un nouveau village seniors :**

Monsieur le Maire fait part d'un projet de création d'un nouveau village seniors en partenariat avec Troyes Aube Habitat. A terme, 12 appartements locatifs de plain-pied seraient construits à côté du futur Pôle Médical qui sera implanté le long de la RD 619.

Soyez patients, un nouveau médecin arrive !

Fin septembre, nous allons accueillir 2 infirmières et un nouveau médecin, dans l'ancien cabinet du docteur Sébastien. Dans un deuxième temps, ils rejoindront le pôle médical sur la RN19.

Avant de venir s'installer dans notre village, le Docteur Somaï a eu la gentillesse de répondre à quelques questions :

Bonjour Docteur, pouvez-vous nous parler un peu de vous ?



Je m'appelle Mounir Somaï, j'ai 51 ans, je suis marié et j'ai deux enfants (qui sont au lycée Joliot-Curie). Je réside à Romilly mais je suis originaire de Villenaux-la-Grande où j'ai encore des amis et de la famille.

Auparavant, j'étais installé à Bouilly puis à St Germain

près de Troyes pendant 15 ans.

Je suis Médecin généraliste, homéopathe, mésothérapeute, capitaine des Pompiers, maître de stage universitaire et médecin de permis.

Quelles ont été vos motivations pour venir à Maizières-la-Grande-Paroisse ?

Le confrère qui partage le cabinet avec moi a une organisation qui ne me plaît pas : sans RDV, tout le monde à la même heure dans le couloir et je supporte cela depuis 3 ans ! J'aime l'ordre et la discipline mais avant tout le respect.

Allez-vous reprendre la patientèle du docteur Sébastien ?

J'ai, en effet, trop de patients (2196 au dernier comptage) mais je suis prêt, moyennant une bonne organisation, à prendre en charge les habitants de Maizières (et non des alentours) qui n'auront pas trouvé de nouveau médecin traitant mais n'étant pas le successeur du Dr Sébastien, je ne reprendrai pas son cabinet car il avait des patients de partout, y compris Nogent-sur-Seine par exemple ; pour cela un second médecin sera nécessaire.

Allez-vous faire des visites à domicile ?

Je rassure les personnes très âgées ou handicapées de Maizières, je ferai des visites à domicile. Je tiens à signaler que les médecins généralistes ont diminué leurs visites à domicile à la demande de la CPAM il y a une quinzaine d'années et, bien sûr, aujourd'hui c'est par manque de temps que nous en faisons moins.

Pour vous, quel est l'avenir de la médecine sur notre territoire ?

Je travaillerai également avec la mairie pour établir un dossier en vue de le présenter à l'ARS pour un Centre médical. Il nous faudra une équipe médicale et paramédicale sérieuse et courageuse, pour travailler sur les différents thèmes qui concernent les citoyens de Maizières tels que le diabète, la maladie d'Alzheimer ou encore le vieillissement et ses contraintes spécifiques. Je suis une personne optimiste et c'est pourquoi je crois que la médecine générale va se relever de ce déficit dans 10 à 15 ans !

Merci Docteur du temps que vous nous avez consacré et nous vous disons à très bientôt dans notre village.

Cérémonies du 8 Mai & du 14 Juillet

La cérémonie du 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint en raison d'un protocole sanitaire strict. Seuls le conseil municipal, le Président de la F.N.A.C.A., un porte-drapeau et deux pompiers ont pu se réunir devant le monument aux morts pour la commémoration.

Deux mois plus tard, malgré une météo exécrable, le village fêtait le 14 juillet dans une liberté retrouvée, en présence de la population, du conseil municipal, des pompiers, des présidents des associations et la musique « La Renaissance ».

Après le traditionnel discours du Maire, un apéritif a été offert, tandis que les enfants dégustaient des bonbons.

Quel plaisir de se retrouver dans un moment convivial autour de nos valeurs républicaines !





Construction d'un cabinet médical

Pour faire face au manque d'équipements de santé sur son territoire, la commune a décidé d'affecter une parcelle sur l'avenue du Général de Gaulle, acquise en mars 2020, à l'implantation d'un centre de santé. L'emplacement est privilégié car il bénéficie de la proximité de commerces (boulangerie, bureau de tabac – presse, restaurant), le long de la RD 619.

Pour faciliter l'installation de ces équipements, la commune a également décidé d'aménager une aire de stationnement de 31 places (dont 2 pour véhicules électriques) et 4 places réservées au covoiturage. L'aire de stationnement sera complétée en bordure de la RD 619 par un arrêt de bus sécurisé afin de faciliter l'accès au pôle médical, ainsi qu'un arrêt minute pour les poids lourds.

Cet accès sera prolongé par une amorce de la voirie future qui desservira, à terme, plusieurs projets en réflexion comme notamment l'implantation de maisons «Age et Vie» ou la création d'un village seniors.

Deux projets privés ont aussi réservé des terrains pour la construction d'une pharmacie et d'un cabinet de kinésithérapie. Pour compléter ces projets, la commune a décidé de construire un cabinet médical pour accueil-

lir plusieurs professionnels de santé. Il sera construit sur une parcelle de 855 m² environ, à côté de la future pharmacie. Il aura une surface de 143 m² et comprendra 2 bureaux de 20 m² destinés aux praticiens, un bureau d'accueil, une salle d'attente, une salle de réunion, un local technique et une chambre de garde avec salle de bain.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à ADS Architecture de Saint Hilaire sous Romilly.

L'architecture et le positionnement du bâtiment sur le terrain ont été conçus de façon à disposer d'une possibilité d'extension pour l'installation d'autres professionnels de santé. Six places de parking seront aménagées sur l'emprise à usage exclusif des praticiens et de la clientèle.

L'objectif premier de ce projet est de développer une offre suffisante et de qualité en matière de santé en faveur des habitants. L'autre objectif est de renforcer l'attractivité de la commune auprès des professionnels de santé en mettant à leur disposition un équipement moderne et adapté et en leur faisant bénéficier d'un effet de synergie avec la pharmacie et le kiné. Plusieurs professionnels (infirmiers, ostéopathe, orthophoniste ont d'ailleurs déjà fait connaître leur intention de rejoindre ce projet).

Préparation plan canicule - RAPPEL

Afin de protéger les habitants, un plan est mis en œuvre pour identifier les personnes dont la fragilité se trouve aggravée en cas de canicule ou tout autre évènement portant atteinte à la santé. Dès lors qu'un risque est avéré, les personnes fragiles seront appelées ou visitées quotidiennement par la Mairie afin de s'assurer que tout va bien et, dans le cas contraire, de prendre les mesures qui s'imposent.

Les personnes âgées ou handicapées qui le souhaitent sont invitées à s'inscrire en téléphonant

à la Mairie au 03 25 24 83 07.

Si vous êtes concerné(e) et que vous n'êtes pas encore inscrit(e), ne tardez pas à le faire, il en va de votre sécurité !

Nouveaux arrivants

La Municipalité invite tous les nouveaux habitants à venir se présenter à la Mairie dès leur arrivée. A cette occasion, un livret d'accueil et de nombreuses informations sur la vie dans notre belle commune leur seront délivrés.

Votre mobilisation sauve des vies, donnez votre sang !

La salle François Mitterrand à Romilly étant réservée pour la vaccination COVID 19, le don de sang se fait depuis quelques mois à la salle polyvalente de Maizières. Nous en avons profité pour rencontrer le Docteur Marie-Cécile Gaudeau, Responsable du service prélèvement de l'Etablissement Français du Sang de Troyes afin de lui poser quelques questions :

Que peut-on donner ?

En collecte mobile, du SANG TOTAL (ST) uniquement (Aube) ; sur la Maison du Don de Troyes, ST et PLASMA.

A quoi servent les prélèvements ?

Sang total : séparation de cellules avec 3 types de produits sanguins labiles obtenus :

Concentré de Globules Rouges : compenser les pertes de sang en globules rouges pour transporter l'oxygène dans le sang.

Plasma : liquide dans lequel baignent des protéines, anticorps, facteurs de coagulation.

Plaquettes : assurer l'agrégation des cellules, surtout pour la coagulation pour stopper les saignements.

Qui peut donner ?

Toutes les personnes majeures de 18 à 70 ans inclus, de plus de 50 kgs, parlant et comprenant bien le français, sans tutelle ni curatelle.

Où donner ?

Sur la Maison du don au Centre Hospitalier Simone Veil de Troyes, entrée par les urgences avenue des Lombards ou dans l'une des collectes mobiles près de chez vous (taper dans moteur de recherche : «don du sang»).

Combien de temps prend le don ?

Sang total : 7 à 10 minutes de prélèvements et parcours du don total de 45 minutes à 1h environ.

Pour le plasma : 45 minutes à 1h de prélèvement, soit au total 2h de parcours donneur.

Avez-vous assez de donneurs ? Idéalement, combien en faudrait-il ?

Jamais assez de donneurs dans l'absolu !! et surtout des nouveaux donneurs ; idéalement il faut 10000 dons par jour en France !

Même un petit département comme l'Aube a un grand rôle à jouer et surtout les petits communes où les donneurs sont toujours fidèles +++ 😊

Faut-il privilégier le don ponctuel ou bien le don régulier ?

Pour une autosuffisance en produits sanguins en France, l'idéal serait le don régulier.

Si chaque donneur faisait 2 dons de sang par an nous ne serions jamais en manque de sang !

Pour le plasma, nous avons des contrats avec le LFB (Laboratoire Français des Biotechnologies) et nous devons fournir un volume prédéfini sur 3 ans. Nous ne sommes pas encore en autosuffisance en plasma en France, donc nous tendons vers les dons réguliers en plasma pour y arriver.



Le LFB doit se fournir à l'étranger pour compléter les manques en plasma.

Un don a-t-il un impact sur la santé du donneur ?

Tous les dons peuvent fatiguer et, selon la tolérance de chacun de nos donneurs, l'état de santé de base, l'hydratation quotidienne habituelle des donneurs, l'effet ressenti est différent. Le don de sang total peut anémier en privant le donneur de son fer et donc s'il n'arrive pas à reconstituer ses réserves en fer la carence peut s'installer.

Après un don de sang total, vous avez une production de cellules sanguines via la moelle osseuse qui travaille dans les heures qui suivent le don, pour refaire des globules rouges par exemple qui seront tout neufs ! Ça fatigue sur le moment mais ensuite la plupart des donneurs se sentent encore plus en forme !

L'âge du donneur importe aussi sur cette tolérance car on récupère plus vite à 20 ans qu'à 70 !

Y a-t-il des types de dons, groupes sanguins à privilégier ?

TOUS mais pour le sang total donneur universel O ! Pour le PLASMA donneur universel AB ! Groupe plus rare : B tous types de dons !

Etes-vous satisfaite de l'accueil que vous avez reçu à Maizières-la-grande-Paroisse ?

Oui tout à fait !

Un dernier mot ?

1H de votre temps pour sauver 3 vies !!! Donnez votre sang : Pensez au don de plasma !

Prenez RDV sur le site «monrdvdds» et gagnez du temps !

Météo du sang très «nuageuse» en ce moment avec le déconfinement :

- Les prévisions des dons ne sont pas atteintes et ce malgré les opérations de com du mois du don...

- Les cessions de produits sanguins labiles sont toujours en hausse car les hôpitaux ont repris leur activité normale ; les malades ont besoin de sang et surtout pendant l'été !

- Nous commençons l'été avec des manques qui vont s'accroître durant les 2 mois à venir avec les congés des donneurs...

Le prochain don à Maizières aura lieu le 11 août 2021, de 14h30 à 18h30. Venez nombreux !

La fibre optique en bref

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique transparent, dont la propriété est d'être conductrice de lumière. Cette technologie est utilisée pour la transmission de données à très grande vitesse. Elle se développe à grand pas sur le territoire français et est désormais proposée par la plupart des fournisseurs d'accès internet (FAI).

Utilisée dans le secteur des télécommunications depuis le milieu des années 80 pour l'interconnexion des centraux téléphoniques, la baisse de ses coûts de production a permis son utilisation chez les particuliers pour les connexions internet dès le début des années 2000.

À l'heure actuelle, le déploiement de la fibre est en cours et la couverture à la fibre progresse avec 9,2 millions d'accès. De plus en plus de foyers français sont éligibles au très haut débit. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir grâce au plan de développement France très haut débit qui a pour objectif de d'étendre rapidement cette technologie afin de couvrir la totalité du territoire français d'ici 2023.

Comment se passe l'installation de la fibre optique dans une maison ?

Pour avoir la fibre optique dans une maison, il faut déjà que votre logement soit éligible. Il y aura ensuite des travaux d'installation pour ramener la fibre dans votre maison.

Votre maison est-elle éligible à la fibre optique ?

C'est un préalable : pour que votre maison puisse être raccordée au réseau local de fibre optique de votre ville, il faut qu'elle soit éligible au Très-Haut-Débit avec la fibre optique. Comment le savoir ? Tout simplement en faisant un test d'éligibilité à la fibre sur internet sur le site « Losange ». Il vous dira si la fibre optique a été déployée jusqu'à votre adresse. Il vous permettra aussi de savoir quels sont les opérateurs qui se sont raccordés au réseau local de fibre optique. Vous ne pourrez alors souscrire un abonnement à la fibre qu'auprès de ces opérateurs.

Lors de la souscription à votre offre fibre, vous allez convenir d'une date de rendez-vous pour l'installation de la fibre optique dans votre maison. Cela se fait, en deux étapes : le passage de la fibre optique de la rue à votre maison et l'acheminement de la fibre jusqu'à la Prise Terminale Optique (PTO). Selon la nature des

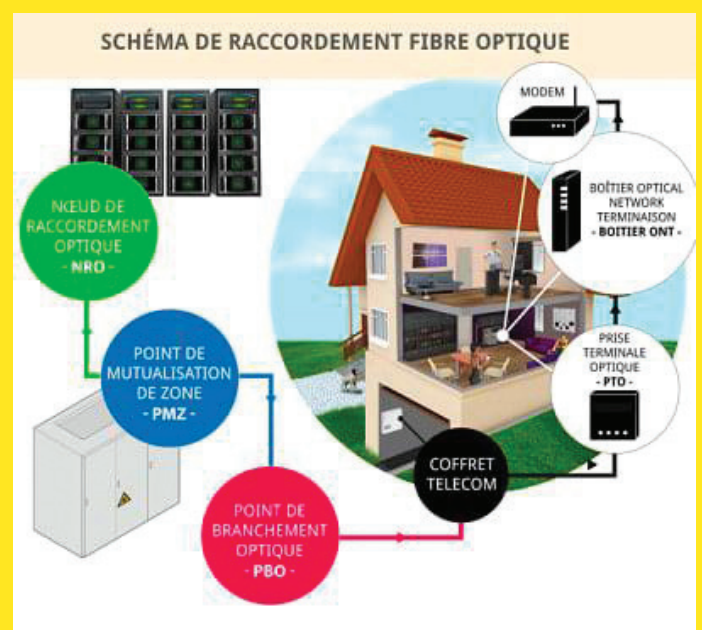


travaux à effectuer, cela peut durer jusqu'à une demi-journée.

Le passage de la fibre optique de la rue jusqu'à votre maison :

Dans le cas des pavillons, le réseau local de fibre optique s'arrête devant les habitations. Les travaux d'installation de la fibre optique dans une maison démarrent donc dans la rue. Tout commence au niveau de la chambre télécom, où arrive le réseau téléphonique et ADSL, ainsi que les câbles optiques qui desservent le quartier. C'est là que se situe le **Point de Branchement Optique**. En fonction des infrastructures existantes, il se situe sous la voirie, le cas de figure le plus fréquent, ou en aérien sur un poteau.

Dans le cas d'une installation souterraine, les techniciens vérifient que le parcours dans les fourreaux est disponible. Tout cela à l'aide d'un câble rigide, une aiguille dans le jargon. Les techniciens utilisent autant que possible les fourreaux des câbles téléphoniques pour tirer la fibre en parallèle. L'arrivée des fourreaux se situe généralement dans le garage, au niveau du coffret télécom, point d'entrée du réseau téléphonique dans votre maison.



Désherbage des trottoirs en gravillons

Comme nous l'avons déjà écrit dans le numéro 40, la municipalité a arrêté totalement l'usage de produits phytosanitaires pour le désherbage des trottoirs depuis 2017. Il existe des solutions alternatives autorisées par la loi pour entretenir les surfaces ouvertes au public.

La municipalité a engagé pour une année la société «AIR SOL» de Fère Champenoise pour le désherbage des rues principales et des lotissements à l'aide de quads, avec un herbicide, le Harmonix Kalipe à base d'acide pélargonique (ne contenant pas de glyphosate), se dégradant facilement dans l'environnement et appartenant à la liste officielle des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, applicables dans la plupart des lieux publics.

L'acide pélargonique est tiré de la plante « Le Pélargonium » : celui-ci est naturellement présent, par exemple, dans les géraniums et convient à la lutte contre les chardons, le pissenlit, les orties, les mauvaises herbes à larges feuilles, la mousse, ...

Les employés communaux se consacreront ainsi au désherbage manuel de toutes les autres petites rues, ce qui représente quand même 11 Km de voirie...

Il est bien entendu que les habitants qui souhaitent conserver les trottoirs en surfaces herbeuses pourront continuer à maintenir et entretenir les trottoirs végétalisés.

Fleurissement de la commune.

Notre commune a la réputation d'être agréable, notamment grâce à son fleurissement. Nous avons interrogé à ce propos Fabrice Fèvre, le «réfèrent» fleurissement parmi les agents de la voirie :

Comment sont choisies les fleurs ?

En fonction de leur famille, de leur résistance dans notre région car il faut qu'elles durent toute la saison, et de leur facilité d'entretien. Pour les couleurs, le choix se fait de façon à avoir un mélange dans les massifs et que le rendu soit chatoyant.

Qui participe au choix ?

Les membres de la commission fleurissement et moi-même.

Combien faut-il de plants ?

On a besoin de 650 géraniums pour mettre dans les jardinières suspendues et autour de l'église et 300 plants d'autres variétés pour les massifs.

D'où viennent-ils ?

Des serres de Clesles.

Combien de temps faut-il pour la plantation ?

La plantation s'étale sur environ 2 semaines, mais on ne fait pas ça toute la journée car on a d'autres tâches quotidiennes. Il y a environ une cinquantaine de massifs, plus les suspensions après les poteaux électriques.

Périodicité des arrosages.

Suivant la météo, mais en cas de sécheresse, au moins une à deux fois par semaine. Il faut un peu plus d'une matinée pour tout arroser.

Que deviennent les fleurs à la fin de la saison ?

On récupère les plantes pluriannuelles et certaines graines. Les autres fleurs sont broyées pour faire du compost qui servira pour les plantations futures. Rien ne se perd !

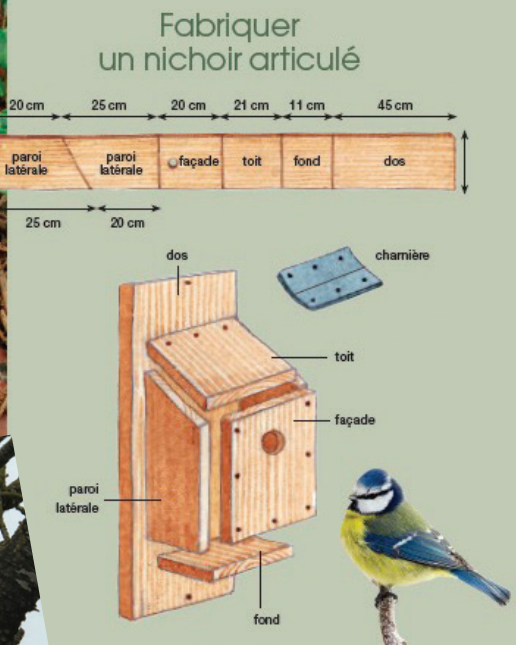


«Un bon arbre peut loger dix mille oiseaux». Proverbe Birman

Au cours des mois de mars et avril, la commune a installé plusieurs niochirs pour mésanges vers le cimetière, l'église ou le lotissement des Sages afin de promouvoir le développement durable et la biodiversité.

Ces niochirs, fabriqués avec du bois de récupération, auraient dû être conçus dans un atelier ouvert aux Maiziérons volontaires mais ce projet a dû être abandonné en raison de la crise sanitaire.

Nous allons poursuivre cette campagne avec une pose à Poussey et au lotissement du clos du Roy. Si vous souhaitez y participer, vous trouverez ci-dessous un schéma pour réaliser votre propre niochir et vous viendrez le poser avec nous avant le printemps prochain (la date vous sera communiquée ultérieurement).



Le petit paon de nuit, pétillant Aubois

Au moment de la reproduction, les mâles - une centaine pour une femelle - sont capables de détecter ses signaux odoriférants à 4 km.

Ce qui est paradoxal et passionnant chez cet insecte appelé «le petit paon de nuit», c'est sa capacité à voler de jour pour le mâle et de nuit pour la femelle. Fraîchement constituée, la femelle de ce papillon à l'envergure de 7 cm environ, aveuglée par la lumière du jour, était là tremblante d'effroi, toute chiffonnée, extraite par une matinée de printemps, de son habitat soyeux et chrysalidaire, unique rescapée de la lame d'un outil mécanique, d'une bordure de terre aux grandes herbes sèches.

Touché par la grâce de cette présence éclore d'un cocon, je revoyais ces campagnes champenoises du milieu du siècle dernier, bruyantes de vie, où les insectes résidaient à demeure dans des habitats inviolés et protégés naturellement. L'écorce râpeuse d'une branche servait d'aire de repos et de séchage à ce corps tout imprégné des mucosités de la naissance. De considérables efforts distribuaient l'hémolymphe, analogue au sang, dans des viscères endoloris, sans oublier les extrémités de ses quatre voiles fragiles garantissant demain la prise de hauteur nocturne et la liberté, après les métamorphoses d'une alchimie de confinement de neuf mois. Mais il fallait réserver des forces pour parfumer l'air de phéromones, ces importants messages sexuels adressés aux prétendants ailés mâles de l'espèce, plus petits que les femelles, de ce lépidoptère nommé «le petit paon de nuit» (*eudia pavonia*. Linné 1758).

Ceux-ci se presseraient totalement groggy, guidés par la sollicitation odoriférante des effluves captés sur un rayon de 4 km au moyen de leurs robustes antennes bipectinées (en forme de peigne).

Pour une seule femelle vierge, une centaine de mâles pourront se précipiter.

Ornées de quatre lunules concentriques rappelant celles des plumes du paon, d'où le nom du papillon, des formes inventées pour effrayer les oiseaux, les ailes de ces galants mâles



Les ailes de ce lépidoptère sont ornées de quatre lunules concentriques rappelant celles des plumes du paon.
Yves MEURVILLE

énamourés n'arrêteraient pas de battre dans cette course éperdue à la sélection naturelle. Pour une seule femelle vierge, une centaine de mâles pourront se précipiter. Aucune route ne leur sera signalée visuellement, ils se guideront avec des récepteurs empanachés, siège de l'odorat, sur le chemin de la source hormonale diffusée par les femelles de l'espèce.

Cet appel silencieux et inodore pour l'homme, permettra néanmoins de repérer ces mâles au cours d'une journée ensoleillée de printemps légèrement ventée. Leurs couleurs vives et fleuries, relevées de jaune orangé seront le reflet d'une élégance de bon aloi en un temps éphémère d'ivresse et de ferveur, restreint seulement à quelques jours à vivre, sans se nourrir du nectar des fleurs, comme tout papillon.

Incomparables jeûneurs aux trompes atrophiées et non fonctionnelles, ce qui est rare chez les papillons, ces pèlerins magnifiques répondront avec virtuosité à l'invitation du large, s'accoupleront sur un support et pas en vol, pour perpétuer la vie avec brio en quelques jours avant leur disparition.

À ces amoureux ailés, l'air printanier sera un nécessaire viatique al-lié et quelle constance ils auront à vivre cette formidable et courte odyssée programmée par la nature ! Chapeau bas !

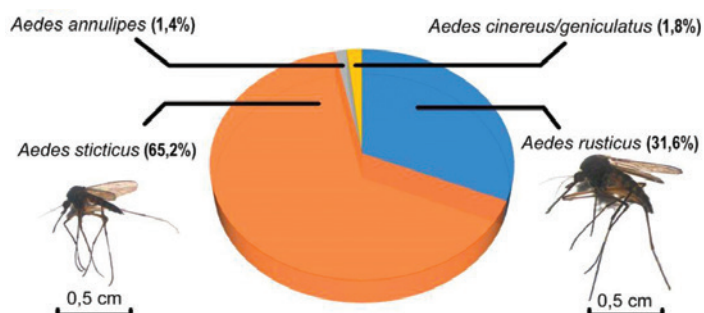
Retrouvez tous les articles rédigés par Yves Meurville sur : <https://www.troyeslachampagne.com/categorie/coup-de-coeur/>

Campagne de démoustication

Le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) a mené, à partir du 16 mars, des actions de prévention et des actions curatives pour diminuer, dans la mesure du possible, la multiplication des moustiques dans les vallées de la Seine et de l'Aube.

Cette campagne de démoustication agit sur l'espèce *Aedes* uniquement alors qu'elle est à l'état de larve. Ces espèces ont la particularité de pondre sur sol humide en été. Une fois remis en eau lors des crues, les œufs peuvent alors passer au stade de larve. C'est pourquoi les vallées de la Seine et de l'Aube sont particulièrement favorables à l'apparition de moustiques. Les œufs des moustiques pouvant en effet survivre jusqu'à sept ans sur sol sec et profiter d'une seule crue pour éclore.

On remarque que 2 espèces sont responsables de 97% de la gêne ressentie. Ces espèces se différencient par leur taille : l'*Aedes rusticus* est l'un des plus gros moustiques, alors que l'*Aedes sticticus* est de toute petite taille.



Les équipes du SDDEA identifient les gîtes larvaires puis dispersent au besoin par hélicoptère, ou à la main, un larvicide, biocide et inoffensif pour l'homme, la flore et la faune autre que les moustiques.

Ce biocide non nuisible sera épandu afin de tuer les moustiques encore à l'état de larves afin d'éviter leur prolifération. Ce produit est composé de bactéries qui ciblent le tube digestif des larves et provoquent leur mort avant le passage à l'état adulte. Il est homologué pour être utilisé en agriculture biologique. Il est important de souligner que cette action ne vise pas à éradiquer les moustiques, mais à limiter la gêne occasionnée par leur prolifération.

L'efficacité des traitements est dépendante des conditions climatiques, une forte pluviométrie en aval des traitements diminuant son efficacité.

Le SDDEA agissant seulement sur les moustiques *Aedes*, il est de la responsabilité de chacun de limiter la prolifération de l'espèce *Culex*. Ces espèces sont différentes de celles que l'on retrouve au sein des habitations : *Culex* et *Culiseta* qui peuvent se développer au sein de nos jardins.

Quelques gestes de prévention :

- Vider les bidons inutiles.
- Limiter la présence des contenants d'eaux stagnantes tels que les seaux, pneus...
- Mettre des moustiquaires sur les bacs de récupération des eaux pluviales.
- Favoriser la présence des prédateurs : chauve-souris, poissons, insectes, oiseaux (par exemple les hirondelles)...

Îlots de partage aromatique

Vous avez pu voir à plusieurs endroits (maison des associations, gué de la chapelle, en face de la cantine scolaire) de petits jardins aromatiques.

Mais pourquoi et pour qui me direz-vous ? Tout simplement pour les Maiziérons ! En effet, les «simples» sont à votre disposition pour la cuisine, le thé, les mojitos, les grillades... mais c'est aussi un moyen de faire des découvertes et de se rencontrer.

Si vous désirez compléter les carrés aromatiques pour faire découvrir de nouvelles saveurs à vos voisins, n'hésitez pas !

Nous continuerons à en implanter ailleurs dans le village.

«Une mauvaise herbe est une plante dont on n'a pas encore trouvé les vertus».
Ralph Waldo Emerson



Le devenir des sacs jaunes, un geste écocitoyen

Une fois récupérés par le service environnement de la communauté de communes, les sacs jaunes sont envoyés au centre de tri de La Veuve (51 - société Coved environnement) où ils sont pesés, triés et stockés puis acheminés vers les filières de valorisation selon leur nature. C'est le début d'une deuxième vie pour ces déchets. Les erreurs de tri sont dirigées vers une Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Devenir des plastiques

Des balles (cubes de 500 kg) composées de plastiques de même nature sont ensuite expédiées sur un centre de régénération. Elles seront ouvertes, les plastiques lavés, broyés en paillettes. Elles peuvent être vendues telle quelle ou bien régénérées en poudre ou en granulés qui pourront repartir dans un process de production. Il existe plusieurs types de plastiques qui seront valorisés différemment, reconnaissables grâce aux symboles présents sur l'emballage.

■ Classe n° 1 : PET ou polyéthylène téréphthalate (bouteilles d'eau, sodas, jus, huile, ...)



PET
Le plastique PET se recycle à 100%. Une fois recyclé, il devient de nouvelles bouteilles, mais aussi des fibres textiles polaires, fibres pour le rembourrage de peluches, couettes et coussins, etc.

■ Classe n°2 : PE-HD ou polyéthylène haute densité (bouteille de lait, de produit d'hygiène, d'entretien)



PEHD
Ce plastique est lui aussi 100 % recyclable. Après recyclage, on le transforme en tuyaux, arrosoirs, frisbees et autres jouets.

■ Classe n°3 : PVC ou polychlorure de vinyle (bouteille vinaigre, boîtes alimentaires, ...)



Les déchets PVC se recyclent à 100%. Il devient tuyaux de canalisations, classeurs, tapis, revêtements de sol, toiles cirées ou meubles de jardin.

Certains plastiques n'entrent pas encore dans les consignes de tri.

■ Classe n°4 :

LDPE ou polyéthylène basse densité (sacs poubelles, films d'emballage,...)

■ Classe n°5 :

PP ou polypropylène (pots de yaourts, vaisselle, jouets, ...)

■ Classe n°6 :

PS ou polystyrène expansé



Devenir des canettes en métal

Les canettes récupérées au centre de tri sont compactées puis amenées vers différentes fonderies. Elles fabriquent des plaques transformées en bobines, qui sont transmises vers les aciéries. L'acier est alors broyé, laminé, puis transformé en barres afin d'être intégré dans l'électroménager, les emballages ou autres.

A noter : 660 canettes en aluminium permettent de fabriquer un vélo, 48.000 une voiture et 15 millions un avion A380 d'Airbus ! Chaque année, 250 milliards de canettes sont consommées à travers le monde.

Devenir des emballages en carton

Dans le centre de tri, les cartons sont compactés sous formes de balles qui sont expédiées chez des fabricants de l'industrie papetière. Les emballages cartons y sont broyés et placés dans une cuve remplie d'eau qui permettra la séparation des différents matériaux pour ne garder que la fibre destinée à la fabrication du papier. Cette fibre, qui prend alors la forme d'une pâte est ensuite désencrée, séchée et reconditionnée sous formes de bobines. Les bobines issues de carton permettront de fabriquer à nouveau du carton, celles issues des briques alimentaires serviront pour la fabrication de papier toilette, serviettes en papier ou papier cadeau.



La grande lessive

L'Association Municipale des Loisirs et des Sports a décidé que cette année encore (malheureusement) les festivités du 13 juillet n'auraient pas lieu au vu de la situation sanitaire. Cependant, il n'est pas question de se laisser aller et d'oublier la vie sociale de nos Maiziérons.

C'est pourquoi, avec la collaboration de l'école maternelle et élémentaire et du centre aéré, nous avons organisé «une grande lessive». Les enfants ont dessiné sur le thème de « la liberté retrouvée », les dessins ont été étendus au cœur du village par les membres de l'AMLS afin que tout le monde puisse venir les découvrir.

Les dessins ont été déplacés pour la commémoration du 14 juillet, afin que lors du pot de l'amitié offert par la commune, les Maiziérons, les grands comme les petits, puissent les voir ou les revoir.

Nous tenons à remercier tous les enfants pour leur participation active, ainsi que toute l'équipe enseignante et l'équipe d'animation du centre de loisirs pour leur engagement dans ce projet. Les enfants ont été remerciés par un petit cadeau et, bien entendu, par vos visites aux différents fils à linge.

Un point sur la restauration scolaire

Comme nous l'avons indiqué dans le numéro précédent, nous revenons sur la collaboration entre la municipalité et l'IME «Le Verger Fleuri» pour la confection des repas de la restauration scolaire.

Les menus et la cuisine sont élaborés sur place avec principalement des produits locaux issus de la filière courte, en collaboration entre le cuisinier de l'établissement et l'employée municipale de la restauration scolaire.

Ce projet a engendré des dépenses supplémentaires, une majoration à hauteur de 28% pour la municipalité, pour l'achat de matériel

spécifique et les frais de personnel, ainsi qu'une hausse des tarifs pour les familles, à hauteur de 7%. Il est à noter que la dernière augmentation remontait à 2014.

Nous rappelons que c'est un vrai projet territorial, créateur d'emplois locaux qui s'appuie sur une volonté de fabrication des repas avec des produits frais issus des circuits courts, afin d'assurer une qualité et une diversité des repas pour les enfants de notre commune.

Les enfants et les parents semblent satisfaits de ce changement de prestataire, en particulier pour la qualité et quantité des repas et la découverte de nouvelles saveurs.

La convention avec l'IME «Le Verger Fleuri» est reconduite pour la prochaine année scolaire.

FOCUS SUR UNE ASSOCIATION



► La Boule Maiziéronne

Une nouvelle association est venue renforcer le milieu associatif de notre commune, nous vous proposons de la découvrir à travers l'entretien que nous a accordé son président, Patrick PARIAT.

Le club «La Boule Maiziéronne» a été créé le 6 août 2020 suite à une assemblée constitutive le 24 juillet 2020. Le club est affilié à la Fédération Française de Pétanque depuis le 1^{er} décembre 2020 et l'école de pétanque a reçu son agrément début janvier 2021.

Le bureau se constitue de 6 personnes :

Le président : Patrick PARIAT

Le vice-président : Jean BANDEIRA

Le secrétaire : Pascal EQUEY

Le secrétaire adjoint : Alain BEAUMONT

La trésorière : Gaëlle KERJEAN

La trésorière adjointe : Brigitte LEMAIRE

Le club est à ce jour composé de 75 adhérents, dont 51 licenciés (dont 16 jeunes et 8 féminines) et 24 cartes membres.

Les entraînements pour les licenciés seniors ont lieu le mardi et vendredi de 15h à 19h et pour les jeunes le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30. Le club participe à de nombreux concours dans le département ainsi que dans les limitrophes depuis la reprise début juin. Le club participe à tous les championnats de l'Aube (jeunes, vétérans, seniors promotion, seniors toutes

catégories, féminines, mixtes).

Le club a d'ailleurs obtenu de bons résultats :

- 1 équipe championne de l'Aube en senior promotion, qui a participé au championnat de France le 11 juillet 2021 et qui s'est qualifiée en sortie de poule

- 1 équipe championne de l'Aube en cadet

- 2 joueurs juniors champions de l'Aube

- 1 équipe juniors vice-champions Grand Est s'est qualifiée le 11 juillet pour le championnat de France à Nevers le 21/22 août 2021.

Le club organise sur le terrain de Maizières des concours inscrits au championnat :

- Concours Championnat + de 55 ans Aube: le 2 juin 2021

- Concours Educnaute jeunes devait être organisé en mai 2021, puis le 17 juillet 2021 mais qui sera finalement annulé car peu d'équipes inscrites

- Concours Vétérans + de 55 ans : le 22 juillet 2021

- Concours Championnat de l'Aube Triplette Mixte : 18 et 19 septembre 2021

- 2 Concours Vétérans + de 55 ans : 23 septembre et 14 octobre 2021

- Concours Seniors : 23 octobre 2021

Pourquoi avoir créé une école de pétanque pour les jeunes ?

L'école de pétanque avec deux initiateurs diplômés a pour objectif de former tous les ans des jeunes au sport Pétanque pour leur apprendre les techniques du Point et du Tir, et les valeurs de la Pétanque ; à savoir, le contact humain, le sens de l'équipe, la coordination des gestes, l'adresse, la précision, la concentration, la maîtrise de soi, la tactique de jeu et le respect. Ils mettent de ce fait en pratique toutes ses valeurs lors des concours spécifiques jeunes.

L'école de Pétanque, ainsi que des seniors ont



été invités à participer à une journée Prestige à Charmont sous Barbuise où ils ont pu rencontrer et jouer avec deux champions du Monde, Philippe SUCHARD et Damien HUREAU.

L'école de pétanque, lors des journées découvertes dans les écoles, a pu faire venir à l'école de Saint Just Sauvage une autre championne du monde, Annick MAILLARD et un responsable technique du Grand Est, Frédéric MACHNIK. D'autres journées découvertes sont prévues dans les écoles à la rentrée.

Que représente pour le club votre partenariat avec l'IME Verger Fleuri ?

L'école de pétanque et le club ont établi un

partenariat avec l'IME Verger Fleuri à Maizières en pratiquant la pétanque à l'intérieur du gymnase avec une vingtaine de jeunes, en deux séances le jeudi après-midi. Des boules PVC (680gr) ont été achetées pour l'occasion. Nous espérons pouvoir participer à terme avec eux à des compétitions Sport adapté.

Quels sont vos projets ?

Le club envisage d'ouvrir une école de pétanque pour les féminines seniors à partir de septembre et probablement le samedi matin.

On envisage également un concours ouvert à tous en 2022, pour les licenciés, les membres, les Maiziérons et les habitants des communes environnantes.

D'autres projets sont actuellement à l'étude pour 2022 et 2023.

Hommage à Christian BOUZRAR



Mercredi 14 Juillet 2021, à la maison des associations, une cérémonie était organisée en l'honneur de Monsieur Christian BOUZRAR, 6ème Dan, Arbitre national, décédé prématurément en Octobre 2020.

Christian BOUZRAR, karateka engagé et

passionné, a longtemps été professeur tout d'abord au sein de l'Etoile et ensuite, au sein du Karaté Club de Maizières.

Grâce à ses conseils avisés et toujours avec bienveillance et pédagogie, il a permis à de nombreux compétiteurs d'accéder à des podiums, que ce soit au niveau départemental, régional ou national.

La municipalité a souhaité lui rendre hommage en nommant le dojo « salle Christian BOUZRAR », ceci afin qu'à Maizières, Karaté et Christian BOUZRAR soient intimement liés.

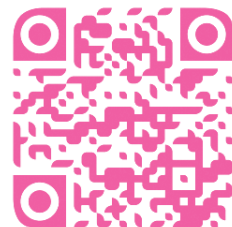
Une nouvelle saison sportive et culturelle arrive.

Depuis plusieurs mois, voire même une année, la vie associative s'est grandement ralentie. Avec la reprise des activités, le secteur associatif de Maizières se prépare à accueillir en septembre les nouveaux adhérents.

Notre commune possède un tissu associatif important, c'est donc une large gamme d'activités qui est proposée. Pour découvrir ou redécouvrir les associations du village, allez sur le site de Maizières la Grande Paroisse dans la rubrique « Vie pratique et quotidienne » puis « associations » <https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/associations> ou en scannant le QR code avec votre smartphone.

Vous y trouverez des informations détaillées de façon à mieux connaître ou découvrir les associations, leurs objectifs, leurs activités, ainsi que les personnes à contacter.

Vous verrez qu'une multitude d'activités vous est proposée... alors profitez-en !



Concours maisons fleuries

L'Association Municipale des Loisirs et des Sports de Maizières la grande Paroisse permet à chaque habitant de participer au fleurissement et à l'embellissement de notre village, en participant à un concours des maisons fleuries. En effet, nous avons le plaisir de vivre en extérieur et il est agréable de se promener dans les rues de notre village et d'y voir de beaux jardins. Il est important pour nous de mettre en avant nos amis jardiniers.

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales, aromatiques, de l'en-

vironnement et participe à l'image de la commune. L'accent devra être mis sur les plantes vivaces, résistantes, peu gourmandes en eau. L'équilibre entre les différentes plantes sera évalué. Le fleurissement doit être visible de la voie publique.

Le concours est ouvert à tout résident principal ou secondaire.

Les récompenses seront attribuées de manière à encourager toutes les démarches servant à améliorer le cadre de vie de la commune. Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise des prix.

ETAT CIVIL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020 AU 15 JUILLET 2021

Ils nous ont quittés :

Le 20 juillet 2020

Robert PAYEN
(omis dans bulletin précédent)

Le 3 novembre 2020

Marcel ROSEZ
(omis dans bulletin précédent)

Le 17 décembre 2020

Luciana SCHMIDT

Le 21 décembre 2020

Danièle CORBET

Le 21 janvier 2021

Jacqueline DORIGNY

Le 13 mars 2021

Jocelyne BROUILLARD

Le 23 mars 2021

Jean-Louis FERRY

Le 30 mars 2021

Daniel JURION

Le 21 avril 2021

Jean-Claude DROUIN

Le 16 mai 2021

Béatrice LEMAIRE

Le 20 juin 2021

Gilberte ZACCARINI

Naissances

Le 7 janvier 2021

Elena MILLARD

Le 6 février 2021

Cléa CHARPENTIER

Mariage

Le 12 juin 2021

Claudie ALBRIER &
Pascal LENOIR

Le 3 juillet 2021

Florine REVILLET &
Victor José AFONSO

INFOS PRATIQUES

Soyez alerté, informé, prévenu !

Comme nous vous l'avions annoncé dans le Quoi de neuf n°41 (décembre 2020), la Mairie s'est dotée d'un outil de communication afin de vous transmettre des informations ou bien des alertes en temps réel. Cette outil, l'application PanneauPocket, est téléchargeable sur le site **www.panneaupocket.com** pour un ordinateur ou directement sur votre téléphone par votre fournisseur d'applications.

Aucune de vos coordonnées n'est enregistrée !

Civilité !

Force est de constater que beaucoup de véhicules roulent trop vite dans la commune ou ne respectent pas les règles de conduite, notamment les priorités. Tous ces excès sont source d'accidents, nous vous demandons donc de bien vouloir veiller au respect des autres !



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerté les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a choisi l'application **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE